



Description de l'activité :

- Toute activité d'étude et de conception d'objets ayant une technique inédite et une nouvelle esthétique (design industriel).
- Etude et conception d'objets basés uniquement sur l'esthétique (design produit).

Objectif principal :

Répondre à des besoins, résoudre des problèmes, proposer des solutions innovantes ou inventer de nouvelles possibilités dans le but d'améliorer la qualité de vie des êtres humains.

Tâches principales :

- Créer et réaliser des objets esthétiques et fonctionnels ;
- Etre à l'écoute et saisir les envies et les attentes de ses clients ;
- Mener des enquêtes auprès des consommateurs pour saisir leurs besoins ;
- Respecter les normes de sécurité en vigueur dans le domaine de la fabrication d'objets ;
- Tenir compte des contraintes budgétaires qui sont imposées ;
- Intégrer le respect de l'environnement dans ses réalisations ;
- Superviser la réalisation des objets ;
- Choisir les matériaux employés.

Equipements importants :

- Table traçante/ table lumineuse ;
- Espace maquette ;
- Matériel (scie sauteuse/bois/poste à souder, etc.) pour la réalisation de prototype ou maquettes en volume ;
- Un plotter (pour la prédécoupe) ;
- Equipements informatiques : Ordinateur ; scanner ; imprimante ; photocopieur, logiciels de conception (3DS MAX, Archicad, Autocad, Catia, Illustrator, Photoshop, Proplan, etc.), data show, onduleur, modem, fax, téléphone ;

Formation et qualités requises :

- Etudes Supérieures Artistiques ;
- Architecture ;
- Diplôme national des Beaux-Arts.
- Brevet de Technicien (BT) en conception de produits industriels ;
- Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Dessinateur projecteur en architecture.

Observations et conseils pratiques :

- Le designer doit sans cesse imaginer de nouveaux produits aux formes et aux fonctionnalités inédites : s'intéresser par l'actualité culturelle, les évolutions et les tendances en termes de matières, de formes, d'architecture... il cherche l'inspiration à l'extérieur, fréquente de nombreux salons et reste attentif aux autres produits.
- **Design industriel :**
 - ✓ Concevoir l'aménagement d'espaces : Espaces de travail, cuisines, salles de bains...
 - ✓ Salons, expositions commerciales
 - ✓ Manifestations événementielles
 - ✓ Concevoir des éléments de décoration ou d'identité visuelle :
 - Identité visuelle d'entreprise, signalétique
 - Mobilier technique et équipement professionnel
 - Objet utilitaire ou décoratif (poignée de porte, ...)
- **Design produit :**
 - ✓ Créer et réaliser des objets esthétiques et fonctionnels ;
 - ✓ Concevoir le look des objets ou des produits fabriqués en série mais aussi celui de leurs emballages. En assurant le choix des formes, des couleurs, des volumes et des matériaux à utiliser pour la fabrication.

Emplois : Deux (2) à trois (3) emplois à créer au démarrage

Références Réglementaires :

- Loi n° 04-08 du 14 août 2004, modifiée et complétée, relative aux conditions d'exercice des activités commerciales ;
- Décret exécutif n° 15-111 du 3 mai 2015 fixant les modalités d'immatriculation, de modification et de radiation au registre du commerce ;
- Décret exécutif n° 98-68 du 21 février 1998 portant création et statut de l'Institut National Algérien de Propriété Industrielle (INAPI) (1998) ;
- Décret exécutif n° 05-275 du 02 août 2005, modifié et complété, fixant les modalités de dépôt et de délivrance des brevets d'invention (2005).

Contacts utiles :

- ✓ Centre National du Registre de Commerce CNRC Site Web : www.cnrc.org.dz
- ✓ Ministère de la Culture Site Web : www.m-culture.gov.dz
- ✓ INAPI / Institut National Algérien de la Propriété Industrielle Site Web : www.inapi.org